



## **POMPIER TEMPS PARTIEL**

### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS**

Sous l'autorité des officiers de la division des opérations du Service de sécurité incendie, le pompier temps partiel est affecté à la réponse aux appels d'urgence. Il est aussi appelé à participer à des activités de prévention.

#### **DESCRIPTION DES PRINCIPALES TÂCHES**

Le pompier temps partiel est affecté à la division des opérations. Le pompier à temps partiel doit exécuter des tâches qui visent à prévenir les incendies et à intervenir lors de situation d'urgence.

Répond aux appels d'urgence et effectue le travail demandé par son supérieur

Rédige les différents rapports d'activité demandés par son supérieur hiérarchique.

Participe à la recherche des causes d'incendies.

Applique et respecte avec vigilance les normes, règlements et directives du Service de sécurité incendie.

Informe son officier de la perte ou du bris de toutes pièces d'équipements.

Maintient sa tenue de combat et la caserne de pompier dans un état propre, en conformité avec les directives du Service de sécurité incendie.

Exécute les différentes tâches d'entretien qui lui sont confiées.

S'assure de prendre les mesures nécessaires pour s'améliorer dans sa profession, ce qui implique de connaître les équipements et leurs fonctions ainsi que leurs emplacements de rangement et de poursuivre sa formation.

Participe activement aux divers exercices, formations et pratiques lorsque demandé par la direction du Service de sécurité incendie.

Participe aux activités de prévention élaborées par les autorités du Service de sécurité incendie.

Accomplit toutes autres tâches connexes.

## **EXIGENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES**

Posséder un certificat de Pompier II de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) ou un diplôme d'études professionnelles en Intervention incendie décerné par le Ministère de l'Éducation;

Posséder une attestation d'études collégiales (AEC) en prévention;

Être titulaire d'un permis de conduire de classe 4A valide;

Avoir son domicile ou s'engager à établir son domicile conformément au règlement 3484 de la Ville de Drummondville;

Avoir l'esprit et la volonté de travailler en équipe

Faire preuve d'une grande disponibilité.

Être prêt à s'engager à ne pas travailler dans un autre service d'urgence.

Toute expérience de travail dans un service de sécurité incendie ou toute formation supplémentaire seront considérées comme des atouts;

## **SALAIRE ET CLASSIFICATION**

Selon la grille salariale prévue à la convention collective, classe pompier temps partiel.

### **Remarque**

Si vous remplissez les conditions ci-dessus, n'hésitez pas à transmettre votre curriculum vitae, en mentionnant le titre du poste convoité, au plus tard à **15 heures le vendredi 25 septembre 2009** aux coordonnées suivantes :

Service des ressources humaines  
Ville de Drummondville  
415, rue Lindsay  
Drummondville (Québec)  
J2B 1G8  
Télécopieur : 819-478-0135  
Courriel : [ressourceshumaines@ville.drummondville.qc.ca](mailto:ressourceshumaines@ville.drummondville.qc.ca)

Nous souscrivons au principe d'accès à l'égalité en emploi. L'utilisation du masculin dans le texte ne sert qu'à alléger la lecture. Nous remercions toutes les personnes qui postuleront, mais ne pourrons communiquer qu'avec celles retenues pour une entrevue.